

## Message aux membres et amis de l'IFM

Chers amis de l'Institut Français de la Mer

Pour vous, pour ceux qui vous sont chers et pour toutes vos activités, maritimes et non maritimes, mes meilleurs vœux 2026.

Cette fin d'année est l'occasion de vous faire le point sur les évolutions de l'Institut et de vous adresser le projet de procès-verbal de notre Assemblée générale du 21 mai dernier.

### **Organisation de l'Institut**

Nous vous avons indiqué lors de cette Assemblée générale que Catherine Chabaud avait dû renoncer à prendre la Présidence de l'Institut dans le courant de l'année, faute d'avoir pu mobiliser les financements nécessaires pour lancer les projets qu'elle avait soumis au Conseil et qui nécessitaient le recrutement d'une petite équipe salariée.

J'avais alors accepté de prolonger ma mission au maximum d'un an, de même que Jean-Louis Fillon, concernant ses fonctions de Délégué général.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que Patrick Baraona a accepté de me succéder avant l'été et Marie-Christine Méchet de devenir à la même échéance Déléguée générale dans des fonctions plus centrées sur les relations institutionnelles. Un responsable des études, en charge de l'animation et de la rédaction de travaux menés par l'Institut devra être trouvé pour reprendre cette part importante de l'activité de Jean-Louis.

Patrick est depuis une dizaine d'années membre de l'IFM, d'abord à Toulon puis Marseille-Fos-Calanques où il a pris la suite de Michel Bourhis comme président du Comité. Docteur en automatique, Patrick est entré en 1983 à la COMEX puis dans sa filiale CYBERNETIX dont il a assuré la présidence. Il a ensuite dirigé le pôle de compétitivité Mer Méditerranée, ce qui lui donne une forte connaissance de l'écosystème économique maritime méditerranéen, français et également international.

Marie-Christine Méchet est déléguée générale adjointe du GICAN qu'elle a rejoint il y a bientôt 12 ans. Elle est administratrice de l'IFM depuis 13 ans. Elle est volontaire de la réserve citoyenne, auditrice de l'Académie de Marine, Administratrice de l'Association technique maritime et aéronautique (ATMA), Administratrice de l'école d'ingénieurs SeaTech, membre du directoire de l'Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile. Elle a été pendant 18 ans attachée parlementaire à l'Assemblée nationale.

Je suis convaincu que cette nouvelle équipe saura prolonger les actions menées depuis quinze ans et donner les nouvelles impulsions nécessaires pour assurer l'avenir de l'Institut. Nous travaillons désormais en étroite liaison avec Patrick et Marie-Christine afin d'assurer une transition aussi fluide que possible, à laquelle Régis Menu contribue largement puisqu'il a accepté de continuer encore un an à assurer les missions de Secrétaire général et de Trésorier.

Pour faciliter cette transition, nous avons prévu lors du Conseil d'Administration de mai dernier de faire évoluer nos structures de fonctionnement afin de les clarifier.

**Le Bureau** de l'Institut est désormais resserré, constitué du Président, des Vice-Présidents, du Délégué général et du Secrétaire général/trésorier.

Un **Comité exécutif** reprend désormais les rôles assurés précédemment par le bureau élargi. Il est composé, outre des membres du Bureau, de Marie-Christine Méchet, Jean-Charles Hainglaise, Olivier Laurens, Serge Segura et de deux Présidents de Comités : Patrick Baraona et Michel Morvan.

Le **Comité de Rédaction**, présidé par Jean-Pierre de Roussane est composé des membres du Bureau, de Marie-Christine Méchet et de Bernard Dujardin.

Quelques personnalités ont été contactées en vue de la constitution d'un Comité Stratégique et sa constitution définitive sera arrêtée avec Patrick Baraona.

A noter également que notre Vice-Présidente Catherine Chabaud est en congé de l'ensemble de ses fonctions à l'IFM pour la durée de son mandat ministériel.

## **Revue Maritime**

Deux de nos annonceurs traditionnels nous ont fait savoir en 2025 qu'ils ne renouvelaient pas leurs insertions en 2025, l'un dès le début de l'année, l'autre à partir du numéro de l'été. Nous les remercions de nous avoir soutenus jusqu'à maintenant : les publicités dans la Revue relèvent probablement plus du mécénat que d'une démarche commerciale. Mais faute de parvenir à compenser ces départs par de nouveaux annonceurs, la situation financière de la Revue et donc de l'IFM est lourdement déficitaire et ne peut perdurer.

Nous avons envisagé des pistes diverses.

Nous avons d'abord pensé arrêter la publication de la Revue sous forme papier, pour ne maintenir qu'une version numérique. Si cette solution permet des économies très sensibles, nous avons conclu qu'elle conduirait à terme à la disparition de la parution. Notre objet est la publication d'articles de fond, permettant la présentation et la confrontation d'idées : le papier est encore pour beaucoup le support le mieux adapté pour ces sujets. Et ce format est indispensable pour atteindre une de nos cibles importante de lectorat : les décideurs politiques, économiques et de la haute administration.

Nous travaillons très activement d'autres pistes, dont celle de trouver un ou des partenaires pour permettre de continuer la parution de la Revue. Nous avons bon espoir de poursuivre l'édition papier en 2026. Cependant, tant qu'une solution n'est pas arrêtée, nous ne prendrons pas d'abonnements pour l'année 2026.

## **Cotisations**

Lors du Conseil d'administration tenu mi-décembre, la décision a été prise de relever le barème des cotisations, inchangé depuis plus de quinze ans.

Ainsi la cotisation de membre actif passe de 40 à 50€, celle de membre bienfaiteur qui lui est statutairement liée à 1 000€, celles Etudiant (10€), Soutien (200€) et Donateur (2 000€) restant inchangées. Enfin une cotisation de base pour les entreprises est fixée à 200€

Bien entendu, ces cotisations donnent droit à un reçu fiscal, l'IFM étant reconnu d'utilité publique.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux pour 2026, je vous remercie pour le soutien que vous voudrez bien continuer à apporter à l'Institut.

Bien cordialement  
Eudes Riblier

